

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2019-42

Votée le 23 septembre 2019

OBJET : Décision modificative n°1 au budget principal Commune.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

Vu le budget principal Commune adopté le 3 avril 2019,

Considérant l'augmentation du taux de cotisation de l'assurance du personnel de 5,10 % à 6,43%,

Considérant l'augmentation du montant de la cotisation au fonds de compensation du SFT,

Considérant les augmentations de Complément Indemnitaire Annuel envisagées pour les agents en novembre,

Considérant que les prévisions au chapitre 012 (personnel) sont insuffisantes,

Considérant que les recettes perçues à l'article 6419 (remboursement sur rémunération de personnel) permettent de financer ces augmentations,

Considérant que les honoraires pour le référent RGPD ont été mandatés à l'article 611 – contrat de prestation de service avec des entreprises au lieu du 6226 – honoraires, contrairement aux prévisions budgétaires, il est proposé de transférer la somme de 2 100 € du 6226 au 611,

Vu la délibération n°2019-41 du 26 juin 2019 portant rétrocession d'une concession du columbarium, et considérant que cette opération n'était pas prévue au budget,

Considérant que la participation au titre du FPIC sera moins importante que prévue, permettant ainsi de financer cette dépense imprévue,

Considérant qu'il a été nécessaire de changer deux écrans d'ordinateur à la Mairie, sans que les crédits aient été prévus, et considérant que les fonds nécessaires peuvent être pris sur l'opération 022,

Considérant le prix de la balayeuse sans la reprise de l'ancien matériel, et les travaux d'aménagement des trottoirs, et considérant la disponibilité des fonds sur l'opération 045,

Considérant les acquisitions de petit mobilier pour la salle Bizet, les tables de pique-nique pour le Parc de la Mairie non prévues au budget, et considérant que les fonds sont disponibles sur l'opération 026,

LE CONSEIL,

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de procéder à la décision modificative suivante :

Augmentation de crédits :SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
Article 6411	Article 6419
Chapitre 012	Chapitre 013
+ 2 600 €	+ 12 000 €
Article 6455	
Chapitre 012	
+ 8 700 €	
Article 6456	
Chapitre 012	
+ 700 €	
TOTAL : 12 000 €	TOTAL : 12 000 €

Virements de crédits :SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Article 611	Article 6226
Chapitre 011	Chapitre 011
+ 2 100 €	- 2 100 €
Article 658	Article 739223
Chapitre 65	Chapitre 014
+ 340 €	- 340 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Article 2183 Opération 021 + 250 €	Article 2188 Opération 022 - 250 €
Article 2188 Opération 021 + 200 €	Article 2188 Opération 026 - 200 €
Article 2188 Opération 024 + 500 €	Article 2188 Opération 026 - 500 €
Article 2152 Opération 025 + 3 800 €	Article 2315 Opération 045 - 3 800 €

VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019

LE MAIRE



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2019-43

Votée le 23 septembre 2019

OBJET : Modification des montants maximum d'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP),

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu les différents arrêtés fixant les plafonds du RIFSEEP applicables aux corps d'emplois de référence à l'Etat pris en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Vu les délibérations du 20 février 1999 portant institution d'une indemnité d'exercice et de missions en faveur du personnel administratif, du 6 juillet 2001 portant extension de ce régime aux ATSEM, du 20 février 2004 aux différents services techniques,

Vu la délibération n°2008-82 du 25 septembre 2008 portant révision des modalités d'attribution de l'indemnité d'exercice et de missions, en créant notamment une part fixe versée mensuellement et une part variable versée annuellement au mois de novembre en fonction de deux critères : l'assiduité et la manière de servir,

Vu la délibération n°2014-83 du 8 décembre 2014 portant création de la prime de fonctions et de résultats,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité technique en date du 30 novembre 2017,

Vu la délibération n°2017-72 du 11 décembre 2017 portant institution du RIFSEEP,

LE CONSEIL,

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de modifier les montants maximum d'Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise comme suit :

Catégorie C

Adjoint administratifs territoriaux Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles Adjoint territoriaux d'animation Agents de maîtrise territoriaux Adjoint techniques territoriaux	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM D'IFSE
Groupe 1	5 000,00 €
Groupe 2	3 000,00 €

VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019

LE MAIRE



Maurice LEBOUTET

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2019-44
Votée le 23 septembre 2019
OBJET : Révision fermage 2019.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2006-67 du 29 septembre 2006 relative à la décision du Conseil Municipal de se rendre acquéreur des parcelles cadastrées AE 39 et AE 44 appartenant à Monsieur et Madame MATOU,

Vu la délibération n°2007-115 autorisant le Maire à signer l'avenant au bail à ferme à intervenir avec Monsieur HUFFSCHMITT,

Vu l'arrêté du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en date du 12 juillet 2019 constatant pour l'année 2019 l'indice national des fermages, fixant la variation de l'indice à 1,66 %,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de fixer le nouveau montant du fermage pour les terrains situés au Bastier, cadastrés AE 39 et AE 44, loués à l'EARL DE LEYRAUD, à 819,50 € pour l'année 2019.

VOTE ☞ **POUR** : 18

☞ **CONTRE** : -

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 septembre 2019**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE**

le 25 SEP. 2019



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2019-45

Votée le 23 septembre 2019

OBJET : Fixation du tarif applicable aux repas et goûters pris par les enfants fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant que le Pôle Jeunesse n'a pas une capacité suffisante pour accueillir tous les enfants du territoire de la Communauté de communes du Val de Vienne les mercredis,

Considérant que la Commune a déjà accueilli l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement les mercredis de 2014 à 2016, dans les locaux communaux et fournis les repas et goûters,

Considérant le prix de revient des repas et des goûters,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, fixe à 8,85 € le prix des repas et goûters pris par les enfants fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis.

VOTE ☞ **POUR :** 18

☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 25-09-2019

Publication ou Notification le : 25-09-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2019-46
Votée le 23 septembre 2019
**OBJET : Autorisation donnée au Maire de
signer les conventions de mise à
disposition de personnel et de locaux avec
la Communauté de communes du Val de
Vienne pour l'ALSH des mercredis.**

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007,

Considérant qu'une partie de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des enfants de 6 à 11 ans se fera sur la Commune, dans les locaux du complexe des Deux Rivières, de la salle Bizet, et du restaurant scolaire, à compter du 2 octobre 2019 et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel communal et de locaux avec la Communauté de communes du Val de Vienne,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer les conventions jointes en annexe avec le Président de la Communauté de communes du Val de Vienne, relatives à la mise à disposition de personnel communal, et de locaux (complexe des Deux Rivières salle Bizet, et restaurant scolaire) nécessaires au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement communautaire qui aura lieu sur le Commune à partir du 2 octobre 2019, et ce pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019


Maurice LEBOUTET

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 25 SEP. 2019


COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2019-47
Votée le 23 septembre 2019
OBJET : Approbation de l'avant-projet
sommaire pour les travaux
d'aménagement de la rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant la construction de 7 logements ODHAC, impasse du Tuquet,

Considérant la nécessité de créer une voie pour desservir ces logements et aménager des places de stationnement,

Considérant que la Commune est également propriétaire des terrains attenants, notamment le parking de la gare,

Considérant que la création d'une voie entre ces deux espaces et un cheminement piétonnier pourrait désengorger l'impasse du Tuquet notamment en période scolaire,

Considérant que ce projet permettrait l'aménagement de places de stationnement pour les écoles,

Vu l'avant-projet sommaire présenté par le Cabinet DUARTE associé au cabinet REGARDS CROISES,

DÉCIDE

Article premier: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet sommaire relatif aux travaux d'aménagement de la rue Jean Ferrat (maitrise d'œuvre comprise) d'un montant de :

€ 914 905,00 EUROS H.T.

€ SOIT 1 097 886,00 EUROS T.T.C.

Article second : Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2019-48

Votée le 23 septembre 2019

OBJET : Signature d'une convention avec l'ATEC87 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation – extension des vestiaires du stade.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Le Maire propose de solliciter l'ATEC87 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'agrandissement des vestiaires du stade,

La prestation de l'ATEC87 est estimée à 4 461,60€ TTC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC87 pour la réhabilitation - extension des vestiaires du stade pour un montant de :

↳ 3 718,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 4 461,60 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 18

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET*

**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE**

le 25 SEP. 2019



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2019-49

Votée le 23 septembre 2019

OBJET : Signature d'une convention avec l'ATEC87 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de sécurité rue de Beynac.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Le Maire propose de solliciter l'ATEC87 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement de sécurité rue de Beynac,

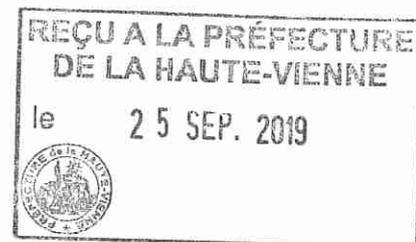
La prestation de l'ATEC87 est estimée à 1 029,60€ TTC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC87 pour les travaux d'aménagement de sécurité rue de Beynac pour un montant de :

↪ **858,00 EUROS H.T.**

↪ **SOIT 1 029,60 EUROS T.T.C.**



VOTE ↪ **POUR :** 18

 ↪ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 septembre 2019**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET
(H.-V.)

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2019-50
Votée le 23 septembre 2019
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux
d'aménagement de la rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2019-47 portant approbation de l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

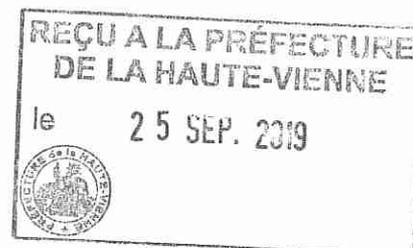
Vu l'avant-projet sommaire établi par le cabinet DUARTE et le cabinet REGARDS CROISES,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'aménagement de la rue Jean Ferrat dont le montant (maitrise d'œuvre comprise) s'élève à :

€ 914 905,00 EUROS H.T.

€ SOIT 1 097 886,00 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 18

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
 Préfecture le : 25-09-2019
 Publication ou Notification le : 25-09-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

85/2019
DÉLIBÉRATION n° 2019-51
Votée le 23 septembre 2019
OBJET : Demande de subvention au titre
de la Dotation d'Équipement pour les
Territoires Ruraux pour l'aménagement
de la rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2019-47 portant approbation de l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

Vu l'avant-projet sommaire établi par le cabinet DUARTE et le cabinet REGARDS CROISES,

DECIDE

Article premier : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de financer l'aménagement de la rue Jean Ferrat, pour un montant (maitrise d'œuvre comprise) de :

↳ 914 905,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 1 097 886,00 EUROS T.T.C.

Article second : Dit que les crédits seront prévus au budget 2020.

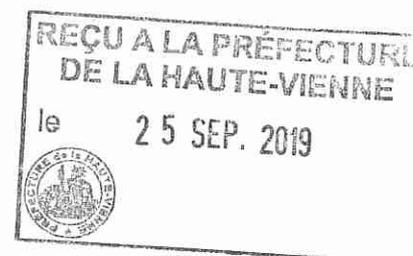
VOTE ✎ POUR : 18
 ✎ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 septembre 2019

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET
(M.-V.)



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2019-52

Votée le 23 septembre 2019

**OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux de
réhabilitation – extension des vestiaires du
stade.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir et de mettre aux normes les vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2019-48 autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade,

Vu l'étude technique détaillée établie par l'ATEC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de réhabilitation – extension des vestiaires du stade pour un montant de :

€ 514 079,00 EUROS H.T.

€ SOIT 616 894,00 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 18
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 septembre 2019**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2019-53

Votée le 23 septembre 2019

**OBJET : Demande de subvention à la
Fédération Française de Football pour les
travaux de réhabilitation – extension des
vestiaires du stade.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir et de mettre aux normes les vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2019-48 autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade,

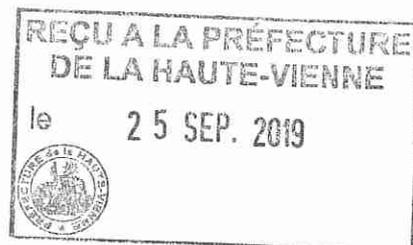
Vu l'étude technique détaillée établie par l'ATEC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de la Fédération Française de Football en vue de financer les travaux de réhabilitation – extension des vestiaires du stade pour un montant de :

↳ 514 079,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 616 894,00 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 18
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 septembre 2019**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

68/2019
DÉLIBÉRATION n° 2019-54
Votée le 23 septembre 2019
OBJET : Demande de subvention au titre
de la Dotation d'Équipement pour les
Territoires Ruraux pour les travaux de
réhabilitation – extension des vestiaires du
stade.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir et de mettre aux normes les vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2019-48 autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade,

Vu l'étude technique détaillée établie par l'ATEC

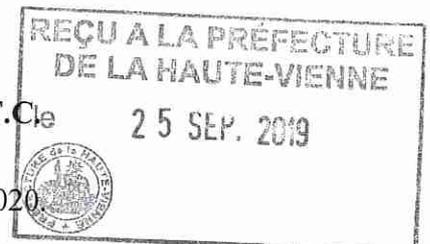
DECIDE

Article premier : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de financer les travaux de réhabilitation – extension des vestiaires du stade, pour un montant de :

€ 514 079,00 EUROS H.T.

€ SOIT 616 894,00 EUROS T.T.C.

Article second : Dit que les crédits seront prévus au budget 2020.



VOTE ☞ **POUR** : 18
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 septembre 2019

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

29/2019
DÉLIBÉRATION n° 2019-55
Votée le 23 septembre 2019
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour
l'aménagement d'un préau à l'école
maternelle.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de protéger les enfants de l'école maternelle du soleil et des intempéries,

Vu le devis établi par l'entreprise MAN,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer l'aménagement d'un préau à l'école maternelle pour un montant de :

€ 10 500,00 EUROS H.T.

€ SOIT 12 600,00 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 septembre 2019

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2019-56
Votée le 23 septembre 2019
OBJET : Demande de subvention au titre
de la Dotation d'Équipement pour les
Territoires Ruraux pour l'aménagement
d'un préau à l'école maternelle.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de protéger les enfants de l'école maternelle du soleil et des intempéries,

Vu le devis établi par l'entreprise MAN,

DECIDE

Article premier : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de financer l'aménagement d'un préau à l'école maternelle, pour un montant de :

↪ 10 500,00 EUROS H.T.

↪ SOIT 12 600,00 EUROS T.T.C.

Article second : Dit que les crédits seront prévus au budget 2020.



VOTE ☞ **POUR** : 18
 ☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
 Préfecture le : 25-09-2019
 Publication ou Notification le : 25-09-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2019-57
Votée le 23 septembre 2019
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux
d'aménagement de sécurité rue de Beynac.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de réaménager la rue de Beynac pour limiter la vitesse et sécuriser les cheminements piétonniers,

Vu la délibération n°2019-49 autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC,

Vu l'étude technique détaillée établie par l'ATEC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'aménagement de sécurité rue de Beynac pour un montant de :

€ 23 500,00 EUROS H.T.

€ SOIT 28 200,00 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 18
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019

LE MAIRE,
Maurice LEBOUTET
(H.-V.)

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2019-58

Votée le 23 septembre 2019

**OBJET : Présentation du rapport
annuel sur le prix et la qualité du
service public d'assainissement
collectif – Exercice de consommation
2018.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal donne acte au Maire de la présentation faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif concernant l'exercice de consommation 2018.

VOTE ☞ **POUR** : 18

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 septembre 2019**

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2019-59
Votée le 23 septembre 2019
OBJET : Attribution d'une subvention
à l'association SOS Chats Errants 87.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOULLLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE : Mme Amandine MALIVERT à Mme Emilie BESSE-BAROULAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX.

LE CONSEIL,

- Vu le budget pour l'exercice 2019, adopté le 3 avril 2019,
- Vu les délibérations n°2019-18 du 3 avril 2019 et 2019-34 du 26 juin 2019 portant attribution des subventions aux associations communales,
- Considérant la prolifération des chats libres sur la Commune,
- Considérant que la SPA refuse d'accueillir ces animaux, mais qu'il est nécessaire de les faire stériliser afin d'éviter leur multiplication,
- Considérant que sous réserve du versement d'une subvention de 50 € auprès de l'association SOS Chats Errants 87, la stérilisation des chats libres est prise en charge par l'association,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à verser une subvention de 50 € à l'association SOS Chats Errants 87

VOTE ☞ POUR : 18
 ☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2019
Publication ou Notification le : 25-09-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2019



Maurice LEBOUTET

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 25 SEP. 2019

